

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Sarah MICHON a donné pouvoir à Jean-Pierre CITEAU, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Sophie CHATELIER et Martial CAILLAUD,

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Charles-Bernard DRUGEON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24042023_02 : Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : constatation de la désaffectation à l'usage du public et déclassement du domaine public communal d'une surface de 11 m²

Vu l'article L2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu les articles L141-3 et suivants du code de la voirie routière,

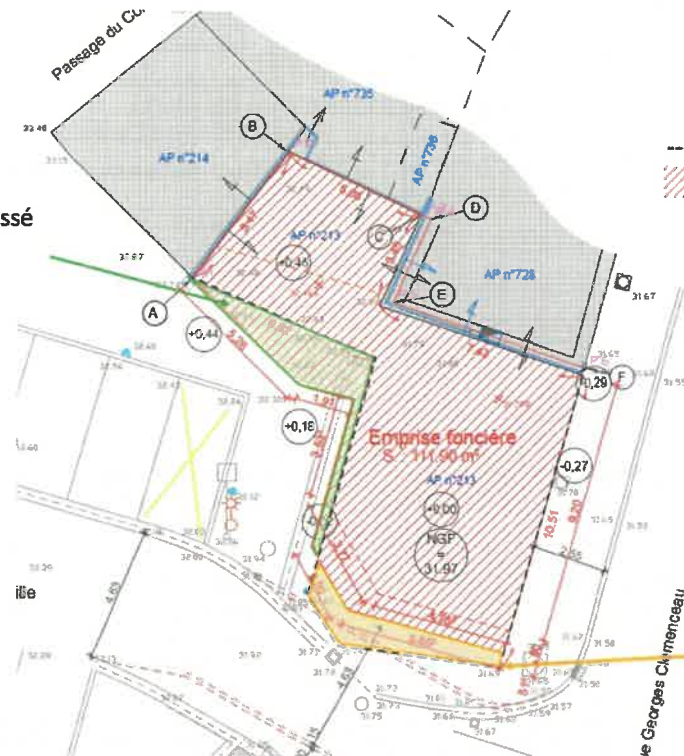
Considérant que l'espace (zone verte sur le plan) n'est plus affecté à l'usage du public dans la mesure où il est non aménagé et non utilisé par le public,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une opération mixte (logement et commerce) est programmée au niveau du 32 avenue Georges Clemenceau au quartier de la Mothe-Achard.

Suite à la démolition de la maison existante et à l'étude d'avant-projet, il apparaît qu'une partie du domaine public communal n'est plus affecté à l'usage du public (zone verte sur le plan) et qu'une partie du domaine privé communal pourrait, quant à lui, être affecté à l'usage du public, afin de sécuriser l'entrée sur la place de l'Hôtel de Ville (zone jaune sur le plan).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du plan ci-dessous avec les surfaces concernées à savoir : déclassement de 11 m² du domaine public communal et 9 m² à affecter à l'usage du public et à classer ainsi dans le domaine public communal.

Espace public déclassé
en espace privé
Environ 11m²



----- Ancien bâti (108,71m²)
Nouveau bâti (111,90m²)

Espace privé classé en
espace public
Environ 9m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de constater la désaffectation à l'usage du public de 11m², conformément au plan ci-dessus,
- de décider le déclassement du domaine public de ladite surface pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- de décider le classement dans le domaine public communal de l'espace de 9m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à tous les actes de gestion foncière (notamment ceux de géomètre : bornage, modifications parcellaires) et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Le Maire,

Michel VALLA

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 02/05/2023
Au registre